



ECA /SRDC - CA /MEET/98/02

Original : FRANCAIS

UNITED NATIONS

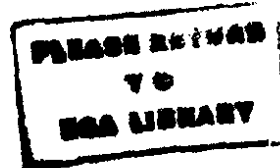
NATIONS UNIES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

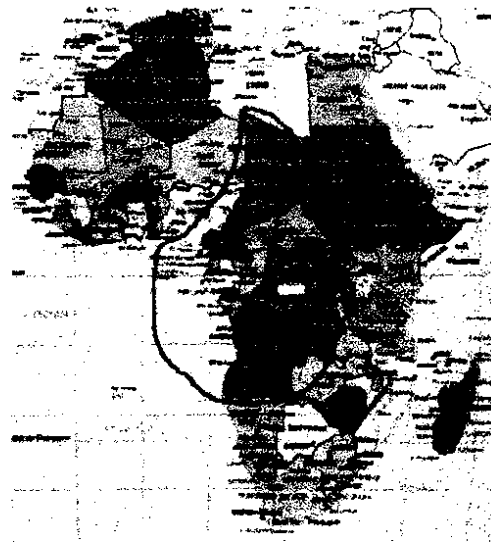
**CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL  
POUR L'AFRIQUE CENTRALE (CDSR-AC)**

12 - 13 Octobre 1998



**REUNION AD HOC DU GROUPE D'EXPERTS  
SUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE  
L'AFRIQUE CENTRALE,  
PERSPECTIVE A LONG TERME:  
UN CADRE DE COOPERATION REGIONALE.**

Les Enjeux de l'Intégration Régionale et de la Coopération sous-régionale en  
Afrique Centrale



32221.



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
-----  
CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL  
POUR  
L'AFRIQUE CENTRALE

REUNION AD HOC DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE DEVELOPPEMENT  
INTEGRE DE L'AFRIQUE CENTRALE PERSPECTIVES A LONG TERME - UN  
CADRE DE COOPERATION REGIONALE

LES ENJEUX DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION SOUS-  
REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

Yaoundé, 12-13 octobre 1998



## I. INTRODUCTION

La réunion ad hoc du groupe des experts sur la redynamisation de l'intégration régionale et la relance de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 12 et 13 octobre 1998. Des experts provenant des pays membres de la CEEAC à savoir : le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad ont pris part à la réunion. Le Secrétariat Général de la CEEAC était aussi représenté. A l'ouverture, le Directeur a.i. du Centre de Développement Sous-Régionale pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) et le Représentant Résident adjoint du PNUD ont prononcé des discours de bienvenue.

## II. SEANCE D'OUVERTURE

Dans son discours d'ouverture M. Abdoulaye Niang Directeur a.i. du Centre de Développement sous- Régional pour l'Afrique Centrale a rappelé que la rencontre était organisée comme partie intégrante de la mise en œuvre du mandat que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Sous-Région ont confié au Centre de Développement Sous- Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) pour les assister à la relance de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Il a rappelé que l'objectif de la réunion était de développer et de renforcer un partenariat actif entre les acteurs et bénéficiaires de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale en Afrique Centrale et à assurer une participation plus accrue et une appropriation plus grande du processus de l'intégration régionale.

M. Niang a invité les participants à apporter leur contribution à la mise en place d'un cadre stratégique régional pour que les institutions d'intégration puissent répondre aux attentes placées en elles, individuellement et collectivement.

Selon M. Niang, les experts sont interpellés pour contribuer au développement et à l'enracinement de l'esprit communautaire déficitaire dans la sous-région de l'Afrique Centrale. Centrer les débats sur l'homme et sa participation à son propre développement et son épanouissement sont les priorités actuelles. Cette approche du développement commence à être reconnue par les institutions internationales comme la Banque Mondiale.

C'est pour assurer la participation et l'épanouissement du processus de redynamisation de l'intégration régionale et de relance de la CEEAC, que le Centre en tant que catalyste, en partenariat avec les secrétariats de la CEEAC, de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) se rendra dans les 11 pays de la CEEAC pour rencontrer et discuter avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les chercheurs, les journalistes et l'ensemble des opérateurs économiques afin d'arriver à une vision commune sur l'intégration régionale. Cette démarche vise l'appropriation du processus d'intégration par les pays de l'Afrique Centrale. M. Niang a informé la réunion que le Centre collaborera avec les pays membres et les institutions

d'intégration au niveau national et sous-régional en mettant à leur disposition un ensemble d'instruments d'aide à la décision (modèles économiques). Il a terminé en souhaitant aux participants à la réunion ad hoc d'experts, un grand succès à leurs discussions.

Le Représentant Résident adjoint du PNUD, au nom du Coordonateur du Système des Nations Unies absent, a aussi prononcé une allocution, mettant l'accent sur l'urgence et l'intérêt pour les pays d'Afrique Centrale de mieux s'organiser à l'instar des autres sous-régions.

### **III ORDRE DU JOUR.**

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Mandat de la CEEAC/CDSR-AC sur la relance de la CEEAC et objectif de la mission ;
2. Cadre stratégique de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale en Afrique Centrale ;
3. Présentation des enjeux sur l'intégration régionale et la coopération sous-régionale en Afrique Centrale ;
4. Clôture de la réunion.

### **IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

#### **A. Mandat de la CEEAC/CDSR-AC sur la relance de la CEEAC et objectif de la mission (point 1 de l'ordre du jour)**

##### **a) Les domaines de concentration pour la redynamisation de l'intégration régionale et la coopération sous-régionale en Afrique Centrale.**

La présentation de document du point 1 de l'ordre du jour a passé en revue les défis et opportunités en Afrique Centrale qui font que la sous-région est aujourd'hui qualifiée de "Missing middle"(chaînon manquant) sur le chemin conduisant à l'intégration africaine telle que préconisée par le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine. La sous-région peut être un élément catalyseur, mais risque également d'être un frein à l'unité africaine. Tout en étant reconnue comme stratégique car riche en ressources humaines, naturelles et minérales, la sous-région est en proie aux conflits qui freinent son développement et intégration économique. Pour toutes ces raisons, cette sous-région peut promouvoir ou alors retarder la croissance économique de l'Afrique, de Kampala(Ouganda) au Cap (Afrique du Sud).

C'est sur cette toile de fond que le CDSR-AC a reçu mandat de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC pour chercher les voies et les moyens d'ajouter de la valeur aux efforts en cours afin de faire de la sous-région un partenaire respectable en intégration aux niveaux national et régional

Dans cette optique le CDSR-AC a défini des domaines de concentration qui sont :

- Le renforcement des capacités d'analyse quantitative des stratégies et des programmes d'intégration régionale et de coopération sous-régionale et internationale ;
- Le renforcement des capacités de négociations à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et internationales ;
- L'assistance aux pays dans la préparation des décisions et dans les négociations au niveau des pays individuellement et collectivement ;
- La mise en place d'une banque d'instruments d'analyse comprenant :
  - Des modèles uni-pays, multi-pays et sectoriels ;
  - Une banque de bases de données ;
  - Une page Web sous-régionale et des listes de discussions électroniques.

Ces différents instruments sont destinés à être utilisés dans les négociations des accords d'intégration et de coopération aux niveaux national, sous-régional et régional. La maîtrise de ces instruments permettrait un meilleur positionnement et une bonne insertion des économies de la sous-région dans l'économie mondiale, au niveau des ACP ou de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

En outre, le CDSR développe des stratégies pour asseoir :

- Un partenariat productif avec les universités (Purdue aux Etats-Unis, Laval au Canada, Monash en Australie) pour la formation à distance entre autres et,
- Un partenariat avec des institutions telles que les Communautés Economiques Régionales (CER), les Organisations Intergouvernementales (OIG), le PNUD, les Universités locales et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

#### **b) Le mandat donné au CDSR-AC pour la relance de la CEEAC**

Ce mandat lui a été donné par décision N° 002/CEEAC/CCEG/II-SE/98 en avril 1998. Il consiste à élaborer un programme de relance portant sur les secteurs prioritaires pour le développement et l'intégration des économies des Etats membres en gardant à l'esprit que l'intégration est un processus permanent et non un événement.

Le CDSR-AC conduira un débat sur les enjeux de l'intégration régionale et la coopération sous-régionale dans les pays membres de la CEEAC. Il sera adopté un

sous-thème différent dans chacun des pays, comme celui de la jeunesse et l'intégration dans le cas du Cameroun.

Le CDSR associera tous les autres acteurs et bénéficiaires de l'intégration régionale et les amener à s'approprier du programme de redynamisation et de la relance. Un élément important de ce processus est l'adoption d'un cadre stratégique d'intégration en Afrique Centrale, et la mise en place d'un partenariat tripartite Etat-Secteur privé-CER et OIG.

Dans cette optique le CDSR-AC veillera à la mise en cohérence des mandats et responsabilités des CER et OIG, la délimitation des domaines de concentration et la création d'alliances stratégiques entre la CEEAC rénovée et les organisations intergouvernementales pour faire avancer l'intégration.

Cette politique de redynamisation se ferait grâce à l'élaboration et l'exécution d'un programme minimal de relance qui s'exécuterait sur 3 ans, dont les points les plus saillants seraient :

- La mise en place des structures et de l'organigramme de la CEEAC ;
- Le recrutement de personnel qualifié ;
- La mise en place de mécanisme de financement autonome des institutions d'intégration régionale et de coopération sous-régionale en Afrique Centrale ;
- L'élaboration d'un programme de relance, 1999-2001 ;
- Le développement des alliances stratégiques (CER et OIG, patronat et Chambres Consulaires) ;
- Le développement des capacités de recherche et de développement du Secrétariat de la CEEAC.

Après la présentation du document, des discussions ont suivi au cours desquelles les participants ont posé des questions et fait des commentaires d'ordre général. Le Secrétariat y a apporté des réponses et des éclaircissements en mettant notamment l'accent sur les points suivants :

- Le préalable de mise en place d'un mécanisme de financement pour une réussite de la relance ;
- La place de la société civile dans le processus d'intégration. Dans le texte elle n'est pas suffisamment couverte alors qu'elle a une contribution importante à apporter à la relance ;
- La relance s'inscrit dans un programme global sous régional face à une globalisation de l'économie mondiale. De ce fait, l'Etat providence doit faire place

à l'Etat stratège qui à son tour doit innover pour ne pas retomber dans les erreurs politiques et économiques du passé ;

- Toute relance nécessite un cadre institutionnel ;
- L'identification des contraintes qui ont conduit à une telle situation ;
- Le document devrait viser l'avenir et être prospectif en posant la question de savoir quel type d'intégration il faut mettre en place dans la sous-région ;
- La dimension culturelle et sociologique du développement devrait être prise en compte si l'on veut arriver au concept de l'intégration des peuples ;
- Le besoin de bénéficier de l'expérience de l'Afrique de l'Ouest, dans les domaines où la CEDEAO s'est avérée performante.

Il a été souligné avec force que les pays d'Afrique Centrale doivent mettre en place un environnement approprié pour que le secteur privé puisse pleinement servir de vecteur de l'intégration sous-régionale.

Le CDSR-AC devra identifier les activités nécessaires à la mise en œuvre effective du mandat des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

## **B. Cadre stratégique pour l'intégration régionale et la coopération sous-régionale en Afrique centrale (point 2 de l'ordre du jour)**

Un représentant du CDSR-AC a présenté le cadre qui définit les structures, les stratégies, les politiques et les programmes jusqu'ici mis en place pour les CER/OIG. Le cadre indique les contraintes et difficultés rencontrées dans le processus engagé par les différentes structures sous-régionales en vue d'harmoniser leurs politiques économiques et coordonner leurs actions. Ce cadre indique également les faibles résultats réalisés.

Selon l'orateur, l'idée d'intégration est ancienne et date de bien avant les indépendances des pays de la sous-région. Plus récemment l'Organisation de l'Unité Africaine a créé la Communauté Economique Africaine dont les piliers sont les communautés économiques régionales. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) est l'un de ces piliers.

Cette communauté coexiste avec deux autres à savoir l'Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale /La communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (UDEAC/CEMAC ) et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Leurs mandats sont entre autres la réduction ou l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, l'harmonisation des politiques économiques et sectorielles ainsi que la constitution et la mise en place d'un espace ou d'une union économique. La CEPGL vise en outre la sécurité des Etats membres et leurs populations.

Pour répondre aux préoccupations spécifiques, différents mécanismes sectoriels ou institutions sous- régionales sont mis en place. Parmi les mécanismes sectoriels on peut citer notamment le dispositif fiscal douanier de l'UDEAC et le TEC (Tarif Extérieur Commun). Parmi les organisations sous- régionales communes figurent : l'ISSEA (Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée), l'ISTA (Institut de Sciences et de Technologie de l'Afrique Centrale), l'OCEAC (Organisation de la Coordination pour la lutte contre les grandes Endémies en Afrique Centrale).

Le représentant du CDSR-AC a indiqué qu'un aspect spécifique des stratégies d'intégration est la recherche de voies et moyens d'une diversification de la production à l'échelle régionale en exploitant ou en suscitant les complémentarités actuelles et potentielles. Des projets d'industrialisation ont été planifiés mais leur succès a souvent été éphémère. On citera notamment, le projet de raffinage des produits pétrolier initié par l'UDEAC : La Société Equatoriale de Raffinage du Pétrole installée au Gabon. Cette société est devenue la Société Gabonaise de raffinerie après le retrait du Cameroun et du Congo. Au niveau de la CEPGL cette politique d'industrialisation commune s'est manifestée par l'adoption du code communautaire des investissements. Et la CEEAC a réalisé un schéma directeur d'industrialisation de l'Afrique Centrale, projet financé sur fonds du PNUD.

Dans d'autres domaines d'importance dont l'agriculture, les transports et les communications, les communautés économiques régionales ont réalisé beaucoup d'études importantes qui n'ont pas connu d'exécution.

Il a été souligné que l'affermissement du processus d'intégration régionale exige un cadre approprié sur les questions monétaires et financières. Dans le cas de l'Afrique Centrale, l'avènement de la CEMAC, dont l'un des objectifs est la naissance de l'union monétaire, est un puissant catalyseur de l'intégration dans cette sous-région.

Les principaux résultats atteints ont été analysés sous divers angles : le degré d'intégration des marchés, la production industrielle et les acquis au plan institutionnel. Il a été indiqué que ces résultats étaient faibles. D'une part, on note une faible intégration des marchés : les statistiques indiquent que le commerce intra-régional est même décroissant de 10% en 1975 à 1,8% en 1997. On note également une absence d'intégration des marchés des facteurs de production.

Le représentant du CDSR-AC a par la suite relevé les diverses contraintes et difficultés de l'intégration et de la coopération. Il a souligné que ces difficultés sont d'autant plus accrues que les poids et performances économiques observés au niveau des pays concernés sont différents. Ces différences posent de façon spécifique le problème de la répartition des gains et pertes de l'intégration. Il faut admettre que ces gains et pertes sont difficiles à évaluer et même à percevoir par les différents partenaires et les décideurs politiques.

L'intégration suppose une ferme volonté politique soutenu par un leadership régional. L'Afrique Centrale semble manquer de leader pour jouer le rôle de



locomotive. Cette lacune constitue une contrainte de poids au processus d'intégration régionale.

Il a aussi noté que la zone Afrique Centrale se caractérise par l'émergence de conflits qui sont source d'insécurité notamment dans les zones frontalières. Cette situation est de nature à retarder encore davantage la réalisation des ambitions de coopération sous-régionale et d'intégration régionale.

Parmi les autres contraintes citées par le représentant du CDSR-AC figurent le poids de la dette publique extérieure, l'insuffisance des moyens de communication entre les Etats et la multiplicité des CER et des OIG (Organisations Inter-Gouvernementales). Cette multiplicité conduit à une dispersion des efforts, des coûts élevés de participation aux efforts d'intégration pour les Etats membres.

Il a enfin souligné que l'intégration régionale doit être en harmonie avec le Traité d'Abuja et le Plan d'Action de Lagos comme une nouvelle politique de développement. Dans ce contexte quelles peuvent être le contenu et les éléments d'un cadre stratégique viable pour donner une nouvelle impulsion à l'intégration et à la coopération en Afrique Centrale ?

Les conditions suivantes peuvent être retenues :

- Précision des domaines respectifs de la coopération et de l'intégration ;
- Nécessité d'une approche pragmatique, progressive, mais globale ;
- Prise en compte des structures et des politiques nationales ;
- Une action de foi décisive dans le domaine des transports et communications ;
- Une plus grande importance de la supranationalité dans les domaines essentiels et,
- Le soutien de la Communauté Internationale.

En se basant sur les conditions ci-dessus mentionnées, les éléments du cadre seraient alors :

- L'identification des principaux domaines de coopération basés sur le développement d'un marché sous-régional des facteurs de production, la coopération pour la stabilité macro-économique et l'unification douanière et fiscale et
- L'harmonisation des mandats, stratégies et politiques des CER et des OIG.

A la suite de cet exposé, les participants ont engagé des discussions au cours desquelles ils ont exprimé des inquiétudes quant à l'orientation du cadre, et proposé des enrichissements au document.

Les préoccupations exprimées et les enrichissements ont porté sur :

- L'absence des aspects culturels et sociaux de l'intégration, alors que la finalité de l'intégration est celle des populations. La participation des populations dans le processus d'intégration doit être prise en compte. Les mécanismes pour le faire existent dans d'autres sous-régions africaines et peuvent être dupliqués et adaptés à l'Afrique Centrale ;
- Le problème de la fuite des capitaux et des cerveaux vers les pays développés devra être pris au sérieux par les décideurs africains afin que ceux-ci soient utilisés efficacement là où ils se trouvent ou ramenés dans la sous-région grâce à un environnement propice pouvant leur permettre de s'intégrer aisément dans la société africaine ;
- La sécurité des Etats devrait figurer parmi les objectifs de la CEEAC. L'importance de cette question ne devrait pas cependant éclipser la question économique qui est vitale en matière d'intégration ;
- L'urgence de la relance de la CEEAC a été soulignée. Celle-ci servirait entre autres de catalyseur entre les CER et les OIG existantes ;
- L'avènement de la démocratie est salubre pour l'intégration culturelle et sociale car celle-ci pourrait offrir aux populations l'occasion de s'exprimer sur les politiques et programmes à mettre en place.

A l'issue des discussions, il a été noté que les objectifs de l'atelier et de la mission circulaire visaient à susciter les débats très poussés sur la question de l'intégration et d'améliorer le document présenté en prenant en considération les préoccupations exprimées sur les Etats membres et les OIG.

La prise en compte de l'aspect culturel et social est une nécessité. Car ce sont les populations qui, en s'appropriant du processus d'intégration, en font une réalité. Les pays africains doivent prendre l'exemple sur certains pays, notamment asiatiques en matière de recherche et calcul des gains. Pour tout projet ou programme à mettre en œuvre, ces pays évaluent d'abord les gains et autres avantages avant de l'accepter ou l'inscrire dans leur programme de développement. La vulgarisation d'une telle approche que le Centre encourage vivement serait bénéfique à tous les pays africains en général et ceux de l'Afrique Centrale en particulier.

### **C. Les enjeux de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale en Afrique centrale.(Point 3 de l'ordre du jour).**

Le document sur les enjeux de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale a été présenté par un consultant. Dans son introduction, l'orateur a souligné que l'intégration et la coopération sous-régionale en Afrique est une idée ancienne, mais constamment renouvelée. Il a fait remarquer que depuis les

premières années des indépendances jusqu'à ce jour cette volonté a été réaffirmée à intervalles réguliers notamment par la naissance de l'OUA en 1963, la mise en place du Plan d'Action de Lagos en 1980, la prise en compte de cette idée par la session extraordinaire des Nations Unies ainsi que la signature du Traité d'Abuja en 1991 qui se fixait une période de 34 ans pour la réalisation de la communauté économique africaine. Il a aussi souligné que l'importance de l'intégration régionale était reconnue par les partenaires au développement en particulier la Banque Mondiale, l'Union Européenne à travers la convention de Lomé et l'Initiative Clinton pour l'Afrique.

Toujours dans son intervention, l'orateur a défini les concepts d'intégration et de coopération et a indiqué les différentes étapes de l'intégration économique régionale qui passent par la zone d'échanges préférentiels, la zone de libre échange, l'Union Douanière, le marché commun, l'Union Economique et enfin l'intégration économique complète. Mais dans les faits, a-t-il souligné, il y a une prolifération de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales.

Il a enfin présenté la problématique de l'intégration en une série de trois questions à savoir :

- a) Qu'attendent les pays africains de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale ?
- b) Pourquoi les résultats ont-ils été si décevants ?
- c) Une nouvelle impulsion est-elle nécessaire et possible aujourd'hui en Afrique Centrale ?

En réponse à la première question, l'orateur a souligné que les buts de l'intégration régionale et la coopération sous-régionale en Afrique sont bien connus et toujours réaffirmés. Il s'agit, entre autres, de développer l'industrialisation, promouvoir l'investissement du fait de l'existence d'un marché régional élargi, promouvoir l'intégration des marchés basée sur une division intra-régionale du travail, réaliser une croissance économique plus rapide et un véritable marché commun africain et acquérir collectivement un poids plus important dans les négociations internationales. Pour répondre à la deuxième question, l'orateur a emmené l'auditoire à apprécier les résultats modestes à travers les structures et mécanismes institutionnels destinés à promouvoir l'intégration et la coopération régionales et à travers le degré d'intégration des marchés et de la réalisation des projets d'intérêt commun. Les raisons de ces résultats décevants sont nombreuses et les plus saillantes sont :

- a) La méconnaissance des avantages et des coûts de l'intégration ;
- b) Le problème de la répartition équitable des gains et pertes de l'intégration ;
- c) La forte extraversion des économies qui laisse peu de possibilités d'échanges intra-régionaux ;
- d) La cristallisation des structures industrielles concurrentielles fondées sur la stratégie de substitution aux importations ;

- e) La crise économique et les PAS ;
- f) La marginalisation du secteur privé ;
- g) L'absence de chefs de file régionaux ; et
- h) L'absence de supranationalité et la limitation des pouvoirs des responsables des institutions régionales.

Quant à la troisième question, l'orateur a affirmé que malgré ce tableau sombre, une nouvelle impulsion de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale en Afrique Centrale est possible. Ceci s'explique du fait qu'en plus de ses objectifs traditionnels dont la pertinence n'a jamais été démentie, l'intégration et la coopération régionales sont aujourd'hui indispensables pour relever les défis actuels et futurs qui sont la mondialisation de l'économie, l'ajustement structurel et les réformes économiques et la prévention et la résolution des conflits.

En conclusion, l'orateur a souligné que l'Afrique Centrale ne saurait, au risque de renforcer sa marginalisation, rester en marge de la mondialisation. L'Afrique Centrale devra donc tirer les leçons de l'échec ou du succès très limité de l'intégration commerciale en Afrique et tirer toutes les conséquences du recentrage du rôle de l'Etat marqué par le recul des stratégies de substitution aux importations.

Les débats qui ont suivi ont révélé que le retard de l'Afrique Centrale en matière d'intégration a été reconnu et admis par la Réunion. Il a été souligné que les facteurs d'inertie du processus d'intégration dans la sous-région étaient nombreux. Les Experts ont également reconnu qu'il y avait une absence de vision commune pour l'intégration économique de la sous-région. Celle-ci se traduisait par une méconnaissance des coûts et avantages attendus du processus d'intégration ainsi que par un faible engagement politique dans le soutien aux mécanismes mis en place.

Il a été noté que l'inexistence de structures d'appui et mécanismes juridiques et financiers pour la réalisation des projets d'envergure sous-régionale était un frein à la promotion de l'intégration sous-régionale. A cela, il faut ajouter l'absence ou même le refus de leadership, les réflexes de repli et parfois l'excès de sentiments de souveraineté.

Les débats ont aussi révélé la méconnaissance des objectifs, des programmes d'activités et des réalisations des institutions piliers de la communauté sous-régionale par les acteurs de la vie socio-économique, d'où la nécessité de promouvoir l'esprit de communication dans ces institutions et le développement d'une approche marketing pour l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

Sur la base des remarques faites par les experts, le Secrétariat du CDSR-AC a promis de continuer la réflexion sur les préoccupations des uns et des autres dans les documents qui seront présentés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

#### D. La clôture de la réunion (Point 4 de l'ordre du jour).

La réunion a été clôturée par le Coordonateur du système des Nations Unies ai. qui a indiqué sa satisfaction quant aux résultats de cette réunion. Il s'est particulièrement adressé aux personnes ressources membres de la mission circulaire pour leur signifier l'importance de cette mission et le déficit que la coordination du système des Nations Unies, à travers le Centre de développement sous-régional devrait relever.

Pour terminer, il a noté que les chefs d'Etat et de gouvernement attendait beaucoup de la réalisation du mandat confié au Centre et qu'il n'avait aucun doute pour la réussite de celui-ci. Il a enfin souhaité un bon retour aux participants et a clôt la réunion ad hoc du groupe d'experts sur le développement intégré de l'Afrique centrale – perspectives à long terme : un cadre de coopération régionale.

#### LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	ADRESSE
1	M. Abdoulaye Niang	Directeur a.i. CDSR-AC	BP 836 Tél 23.14.61
2	M. Aurélien Agbenonci	Rep. Rés. Adjoint PNUD	PNUD
3	M. Addo Iro	Economiste Principal	CDSR-AC
4	M. Barthélémy Biao	Prof. d'Université Consultant	BP 1365 Ydé Tél 23.48.13
5	M. Gabriel Nahimana	CDSR-AC Economiste	CDSR-AC
6	M. Emmanuel Nkengurutse	Directeur Commerce Ext.	BP 492 Bujumbura Burundi
7	Mme Anne-Marie Bakyono	Economiste	CDSR-AC BP 836
8	M. Bernard Ouandji	Economiste ,PNUD	PNUD Cameroun
9	M. Albert N. Yama	Economiste	CEA-SRDC
10	M. Pierre Yete	Expert	UDEAC-CEMAC
11	M. Flaubert Djateng	Directeur CIPCRE Cam.	B.P.1256 Bafoussam

12	M. Ousmane Kornio	Secrétaire Général APICA	BP 5946 Douala
13	M. Richard Bibang	Minagri/Cameroun	BP 624 Yaoundé
14	M. Carlos Bonfim	Directeur Commerce et Douane a.i.	CEEAC
15	M. Ousmane Coulibaly	Economiste Principal	ISTA BP 2008 Ydé
16	M. Jean-Luc Ndoutoume	Haut Commissaire	Ministère du Commerce
17	M. K. Laotegguelnodji	Inspecteur Prin. Douanes	Minefi et Eco Tchad
18	M. Tomas Esono Ava	Conseiller Minefi	Ministère des Finances, Guinée Equatoriale
19	M. David N. Kamara	Economiste	CDSR-AC
20	M. Alain Nkoyock	Informaticien	CDSR-AC
21	M. Moïse Nzemen	Statisticien Economiste	Min. du Transport BP 8015 Tél (D) 21.47.70
22	M. F. L. Mbang	Journaliste	
23	M. Samuel Ngogang	Professeur Université	Université Ydé II
24	M. Laurent Nguimbog	Enseignant	Université Ydé II
25	Pr. Jean-Emmanuel Pondi	SG/IRIC	IRIC BP 1637 Ydé
26	Mme Julienne Ayissi Ngono	CONGEH	BP 14836 Yaoundé Tél 30.61.69
27	M. Anatole Nkodo Ze	Attaché à la Présidence de la République Yaoundé	BP 5919 Yaoundé Tel 21.52.10
28	M. Alfred Dong Abara	Communicateur Economiste	BP 8015 Yaoundé 8°